

L'importance de Jean Henri BANCAL DES ISSARTS dans la fermentation des idées révolutionnaires et son héritage actuel.

Né en 1750 près de Montpellier, Jean-Henri BANCAL DES ISSARTS s'installe très jeune à Clermont-Ferrand où son père s'enrichit en dirigeant une manufacture de bas de soie et d'une bonneterie. C'est un fils des Lumières

Un intellectuel

Jean Henri BANCAL DES ISSARTS est d'abord un intellectuel de la fin du XVIII^{ème} siècle. Il commence par faire des études classiques au collège de Clermont. Il persuade son père de lui faire suivre pendant trois ans à Orléans, les cours très renommés du jurisconsulte POTHIER. Il étudie aussi Plutarque, Montesquieu et Rousseau. Reçu avocat au Parlement de Paris, il achète le 11 novembre 1783, l'étude notariale de Me Charles CORDIER. Il la revendra en octobre 1788 à Pierre Nicolas DELACOUR, qui deviendra un chaud partisan de la Révolution (il fut condamné à mort le 29 juillet 1794).

Pendant ses années parisiennes, il s'intègre au monde intellectuel et la haute société : Brissot, Roland, Bernardin de Saint-Pierre, La Fayette ... Il voyage en Angleterre et se fait introduire dans le milieu de la gentry anglaise. Il fréquente l'historienne républicaine MACAULAY, le philosophe David WILLIAMS, lord STANHOPE, Arthur YOUNG et la plupart des philanthropes anglais de son époque.

A son retour de Paris à l'automne 1789, il adhère à la loge Saint-Maurice de Clermont-Ferrand. C'est la loge la plus chère de la région, dont l'adhésion coûte 72 livres auquel il faut ajouter 24 livres de cotisation annuelle (2). En février 1790, il avait reçu les deux premiers grades d'apprenti et de compagnon.

Il est aussi admis au sein de la société des amis des noirs, pendant français de la société pour l'abolition de la traite des Nègres que Greenville SHARP avait établi à Londres. Cette société avait été fondée par Brissot en février 1788. Elle comptait 141 membres au début de 1789 dont Condorcet, La Fayette, Loménie de Brienne, Petion, Sieyès, Lavoisier, Mirabeau ... hommes qui jouèrent tous un rôle important dans les événements de la Révolution. Cette société voulait une émancipation immédiate des esclaves dans les colonies. Ce radicalisme un peu utopique, lui aliéna la sympathie des sociétés abolitionnistes anglaises.

Des idées modernes sur les institutions. Il prône la séparation des pouvoirs influencé par cela par la lecture de Montesquieu. Il propose un gouvernement selon la forme américaine (Mège 148, 150) et à l'échelle internationale, une fédération qui permettra d'éviter les guerres. (BMIU – A 10556)

Ses études et ses relations nous dressent le portrait d'un homme éclairé, d'un homme de son temps un intellectuel des lumières qui va s'engager avec ferveur dans les événements politiques de la Révolution.

Un politique

Le premier acte politique, c'est de défendre et de promouvoir les idées nouvelles en Auvergne. Il s'investit dans les vœux relatifs à la prochaine réunion des Etats Généraux. Il propose une déclaration des droits du citoyen comprenant neuf points principaux (Mège, p11,12):

- La liberté d'écrire, de parler et de se déplacer.
- L'égalité des citoyens
- Le droit de propriété
- Le droit de Réunion
- Le droit pour les assemblées de se constituer et de s'organiser librement.
- La séparation de l'exécutif et du législatif.
- Le droit pour le peuple de se réunir en assemblées libres.
- Le droit pour chaque province d'avoir des Etats particuliers.

Ces principes sont les principes qui vont être adoptés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

De retour à Paris, il est élu membre du Comité permanent, chargé de l'administration de la ville de Paris, avant la mise en place de la mairie de Paris. De retour en Auvergne, il devient membre de l'administration de la ville de Clermont. Il est l'un des trois membres de la municipalité de Clermont, désigné pour soutenir à Paris, une pétition pour défendre les intérêts de la ville dans le nouveau découpage territorial qui s'annonçait. Il remplit sa mission avec un certain succès et revint auréolé de son succès.

A Paris, il est membre de la société des jacobins. Convaincu de la nécessité de cette société pour la diffusion des idées nouvelles, Il fonde à son domicile la société des amis de la constitution dont il est le premier président. Il écrit le règlement intérieur et fait le lien entre Paris et Clermont-Ferrand. Cette société lui permet d'avoir un tremplin politique. Le 29 mai 1790, il est nommé électeur à Clermont.

Après la fuite du Roi, il se prononce en faveur de la déchéance de la monarchie et la proclamation de la République. S'il est battu lors des élections à l'Assemblée Nationale du 2 septembre 1791, il est nommé officier municipal à Clermont en décembre 1791. A ce titre, il essaie de doter sa ville d'un grand établissement d'Instruction publique. Il fréquente assidûment les séances de la société des Jacobins jusqu'à son élection en septembre 1792 à la Convention.

En mars 1792, il fut pressenti au ministère de la Justice (lettre de Mme Roland du 23 mars 1792). « On a classé BANCAL sous le nom de Girondin. Ami intime de Brissot, de Mme Roland, de Condorcet, comme eux épris de l'Antiquité, lecteur assidu de Plutarque, comme eux imbu des doctrines philosophiques de l'époque et l'esprit ouvert à toutes les réformes, comme eux enfin, républicain de la première heure et ennemi né aussi bien du désordre que du despotisme quel qu'il soit ... » (Mège p 59).

A l'Assemblée Nationale, son éloignement des luttes politiques et des factions, sa probité lui attire la considération des ses collègues. En janvier 1793, il est choisi pour être un des secrétaires du bureau et en mars, il entre au comité de l'Instruction Publique. Dans son ouvrage du « Nouvel Ordre social » il se propose de réformer l'ensemble des institutions constitutionnelles et gouvernementales.

Le 21 décembre 1792, il présente à la Convention un projet de décret sur une nouvelle organisation scolaire. Il propose qu'il doive y avoir, une école dans chaque municipalité et une école centrale (lycée) dans chaque chef-lieu de département. Il énonce un certain nombre de principes, toujours actuel, pour l'école : elle doit être obligatoire, gratuite et laïque. Il va plus loin que son ami Condorcet et l'abbé Grégoire dans l'obligation de l'école. Mais son projet ne sera pas véritablement étudié. Le mois de janvier étant occupé par le procès de Louis XVI. Mu par son opposition à la peine de mort, et par le sentiment l'exil était la peine la plus utile pour la République, il s'opposa, non seulement à l'assemblée nationale, mais aussi dans des textes écrits et lus en public, à l'exécution du roi de France. Dans sa plaidoirie, il finit par dire « ... *enfin, vous ne devez pas le condamner à mort, parce que la peine de mort est un reste de barbarie que tout peuple civilisé devraient faire disparaître de ses lois ...* »

Dans une intervention du 11 mars 1793, pour s'opposer à Danton, il cite Rousseau « *Celui qui commande aux hommes ne doit pas commander à la loi. Celui qui commande à la loi, ne doit pas commander aux hommes* » (Mège, p 109). Dans une lettre du 12 mars 1793, il écrit « *J'ai cité l'autorité imposante de Jean-Jacques Rousseau, et j'ai parlé de ce grand homme dans ce moment de danger ...* »

Le 30 mars 1793, BANCAL est désigné avec quatre autres collègues pour aller à l'armée de Belgique. Ayant fréquenté le général Dumouriez lorsque son ami Roland était ministre de la guerre, il accepte sans enthousiasme la mission, espérant être de retour avant la discussion sur la nouvelle constitution.

Arrivé à l'état major de l'armée, DUMOURIEZ les capture et les livre aux Autrichiens. Les quatre commissaires et le ministre de la guerre ne seront libérés qu'à la fin de l'année 1795, contre la fille de Louis XVI, Marie . Il est intégré d'office au nouveau conseil des Cinq-cents. Il refuse de toucher des indemnités pour sa captivité. Il est un peu le symbole du désintéressement et de la probité.

Après avoir publié du « *Nouvel ordre social fondé sur la religion* », il prit une part active aux débats du corps législatif. Plusieurs fois, il se fit entendre soit comme rapporteur au nom de commissions spéciales, soit en son nom propre pour appuyer ou combattre des motions développées par ses collègues, soit même pour présenter directement des projets de résolution. Il ne se représentera pas aux élections de germinal an V et sortit de la vie politique.

Il se retire peu après de la vie politique et se consacre à ses affaires familiales ainsi qu'à l'étude du grec et de l'hébreu.

Bibliographie

La France révolutionnaire et Impériale, annales de bibliographie méthodique et description des livres illustrés Tome X, Index général par André MONGLOND, Slatkine Reprints, 1979

BANCAL DES ISSARTS

Tome 1, p 55 : Etats Généraux : Déclarations de droits à faire et de pouvoirs à donner par le peuple français pour les états généraux dans les soixante assemblées indiquées à Paris, le mardi 21 avril 1789

Tome 2, p 523 : Discussion sur la Constitution : Du nouvel ordre social. Imprimé par ordre du Comité de constitution de la Convention Nationale, 1793

Tome 3, p 665 : Les sentiments et les idées : Du nouvel ordre social fondé sur la religion 1796

Le conventionnel BANCAL DES ISSARTS dans la bibliographie de la Révolution Française.

Les premiers ouvrages sont des ouvrages contre-révolutionnaires, écrit par l'anglais Edmund BURKE, un ennemi de Thomas PAYNE, grand ami d'Henri BANCAL DES ISSARTS et par quelques écrivains français. On ne trouve rien dans ses ouvrages qui ne sont que des pamphlets contre la République.

L'école déterministe : François Auguste Mignet « Histoire de la Révolution Française » (BM – 53139). Pas de table.

Histoire de la Révolution Française d'Adolphe Thiers (BM – V 148)